



Ne pas diffuser

**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
le 20 mai 2021**

RAPPORT N° 10/2021 AU CONSEIL COMMUNAL

**Rapport-préavis en réponse au postulat Interpartis, intitulé
« Eclairage public - L'énergie de la DAIE »**

Rapport

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

La commission chargée d'étudier le rapport-préavis n°10/2021 du 8 mars 2021, en réponse au postulat inter-partis intitulé « Éclairage public ; l'énergie de la DAIE », s'est réunie le 29 mars 2021 à 18h05 à la salle du Conseil et était composée de :

Monsieur	Serge Ansermet	PS	Monsieur	Ambroise Méan	PLR
Monsieur	Tiago Branquino	DA (exc.)	Monsieur	Pascal Molliat	VL
Monsieur	Pierre Butty	PS	Monsieur	Clément Tolusso	DA
Madame	Sarah Dohr	VL	Monsieur	Colin Wahli	VER
Monsieur	Antoine Dormond	VER	Monsieur	Moïn Danai	UDC (prés.-rap.)
Monsieur	Vincent Imhof	PLR			

La Municipalité était représentée par Monsieur le municipal Jérôme Christen. Il avait convoqué deux autres personnes, à savoir :

- M. Georges Garanis, chef de la Direction des espaces publics (DEP),
- M. Thierry Spalla, adjoint technique.

Discussion

Position de la Municipalité de Vevey

Le municipal indique que la question de l'éclairage public et du Plan Lumière date de plusieurs années et apprécie qu'elle soit enfin en cours de résolution. Il relève que la suggestion du postulat de charger la DAIE du dossier n'est pas idéale ; en effet, les services concernés de la Ville pensent qu'il est plus cohérent de laisser la DEP s'en occuper.

M. Spalla se présente : ingénieur civil formé à l'HEIG-VD, il est à la DEP depuis le 1^{er} novembre 2020 en tant qu'adjoint technique. Dans son parcours professionnel, il a notamment occupé un poste au sein d'une administration communale pendant neuf ans. Le municipal relève avoir « enfin trouvé la perle rare » pour mener la technique du dossier en question ainsi que d'autres au sein de la DEP, ce qui facilite le travail de M. Garanis.

Discussion générale

Un commissaire relève qu'une partie de la discussion a déjà eu lieu dans le cadre de la commission de l'énergie, et qu'en engageant quelqu'un pour mener ce dossier au sein de la DEP plutôt que l'attribuer à du personnel existant de la DAIE, cela répond tout aussi bien à la question sous-jacente du postulat.

Conclusions

En conclusion, c'est à **l'unanimité** que la commission vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport-préavis n°10/2021 du 8 mars 2021, concernant la réponse au postulat inter-partis intitulé « Éclairage public ; l'énergie de la DAIE »,

décide

d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat inter-partis intitulé « Éclairage public ; l'énergie de la DAIE ».

Vevey, le 7 mai 2021

Au nom de la commission

Le rapporteur



Moïn Danai